

COMITE FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun F-75009 Paris

Tél.: 33 (0) 1 44 83 88 50 @: info@cfsi.asso.fr www.cfsi.asso.fr





© Aced, Bénin 2021

RAPPORT FINANCIER 2023

Assemblée générale du 25 juin 2024

SOMMAIRE

1.	RAPPORT DU TRESORIER5
2.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES6
3.	ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE15
	3.1. Chiffres clés
	3.2. Faits caractéristiques de l'exercice
	3.3. Principales règles et méthodes comptables
	3.4. Résultat
	3.5. Informations sur le bilan
	3.6. Informations sur le compte de résultat
	3.7. Autres informations
4.	COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES
	4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI
	4.2. Politique de réserves
	4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER) 27
	4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
	4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)
	4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)
	4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)32
	4.8. Répartition des emplois de l'exercice
	4.9. Les ressources
	4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public 38
	4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2023 38
	4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP) 39
5.	CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION
	5.1. Conventions signées en 2023 40
	5.2. Conventions exécutées en 2023 et signées lors des exercices précédents 40

1. RAPPORT DU TRESORIER

Ce rapport porte une attention particulière sur les éléments saillants de 2023 et tente de dégager quelques perspectives pour 2024. L'analyse financière détaillée est, comme chaque année, disponible dans l'annexe aux comptes de l'exercice.

Concernant la situation financière de notre association, il ressort que :

- L'année 2023 correspond à une année de transition, avec la fin du programme en Algérie et le démarrage en cours d'exercice de nouvelles phases (CAAC et Terres Nourricières).
- Les risques, identifiés en 2022 à la faveur d'audits de bailleurs de fonds, sont écartés.
- La réalisation est conforme au budget, avec un résultat à l'équilibre.
- Le déstockage des subventions inscrites en fonds dédiés se traduit dans le bilan, en contraction.
- La part des ressources privées est comme l'année passée supérieure à la part des ressources d'origine publique.
- La trésorerie s'est également contractée, mais permet de faire face aux besoins de l'association.
- Les dons en provenance du public sont conformes aux attendus, même si les donateurs ont cette année été préoccupés par l'urgence de certaines causes.

Le CFSI maîtrise la gestion des projets, des activités et de ses frais de structure, mais va continuer d'évoluer dans un contexte incertain en 2024.

La diversité des sources de financement, indispensable à l'exercice de notre métier, est aussi la garantie de notre indépendance. Les dons constituent une ressource significative et nécessaire dont il n'est pas possible, par nature, de prévoir les variations. Les subventions obéissent à des cycles longs et parfois contradictoires, au gré des politiques. Si malgré cela, le CFSI s'adapte en exerçant son savoir-faire d'assembleur, domaine dans lequel son expertise n'est plus à démontrer, l'enjeu reste pour notre association d'augmenter ses fonds propres et de pérenniser de nouvelles sources de financement.

Le cadre stratégique qui a fait l'objet de nombreux travaux apportera à n'en pas douter des outils supplémentaires pour aborder le moyen terme de manière sereine. En particulier, la volonté ferme de rechercher de nouvelles ressources privées auprès de plusieurs sources, dans des volumes raisonnables pour nos futurs partenaires, permettra de sécuriser les financements des programmes en cours et de faire face aux risques liés à nos activités, dans un monde qui revêt d'autres habits mais reste confronté aux mêmes besoins de solidarité internationale.

Christophe Le Picard Ducroux
Trésorier du CFSI

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Association Comite Français pour la Solidarite Internationale (C.F.S.I.)

17 Rue de Chateaudun - 75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

À l'Assemblée Générale de l'association C.F.S.I.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/06/2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.F.S.I. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{et} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.





JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil de Direction.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de





systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 21 juin 2024

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée pau Nathalie ELIO



Annexe au rapport:

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



CFSI

Bilan actif

N° Siret

77568915100071

NAF (APE) 8899b

N° Identifiant Période du

01/01/23

31/12/23 Tenue de compte : EURO

75009 PARIS

17 RUE DE CHATEAUDUN

Document fin d'exercice

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 21/06/24

à 16:42:23

Page:

	4	
	-1	

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311222
Immobilisations incorporelles	34 120,85 €	31 844,23 €	2 276,62 €	9 663,91 €
Logiciels Logiciels en cours	34 120,85 €	31 844,23 €	2 276,62 €	9 663,91 €
Immobilisations corporelles	68 350,83 €	47 022,56 €	21 328,27 €	15 683,79 €
Agencement, matériel, mobilier	68 350,83 €	47 022,56 €	21 328,27 €	15 683,79 €
Biens reçus par legs à céder Bien reçus destinés à être cédés		95		47 000,00 € 47 000,00 €
immobilisations financières autres immobilations financières	27 220,19 € 27 220,19 €		27 220,19 € 27 220,19 €	26 246,71 € 26 246,71 €
TOTAL I	129 691,87 €	78 866,79 €	50 825,08 €	98 594,41 €
Avances et acomptes versés / com	103 556,42 €		103 556,42 €	439 312,89
Avances et acomptes versés / com	103 556,42 €		103 556,42 €	439 312,89
Créances	978 665,83 €		978 665,83 €	812 602,37
Clients et comptes rattachés	125 391,83 €		125 391,83 €	261 513,51
Autres créances	853 274,00 €		853 274,00 €	551 088,86
Valeurs mobilières de placement	45 439,51 €		45 439,51 €	37 383,33
Autres titres	45 439,51 €		45 439,51 €	37 383,33
Disponibilités	1 318 780,00 €		1 318 780,00 €	1 979 089,36
Banque	1 316 970,13 €		1 316 970,13 €	1 978 825,40
Caisse	1 809,87 €		1 809,87 €	263,96
Charges constatées d'avance	190 791,97 €		190 791,97 €	912 953,50
Charges constatées d'avance	190 791,97 €		190 791,97 €	912 953,50
TOTAL II	2 637 233,73 €		2 637 233,73 €	4 181 341,45
TOTAL GENERAL (I à II)	2 766 925,60 €	78 866,79 €	2 688 058,81 €	4 279 935,86

CFSI

Bilan passif

N° Siret

77568915100071

NAF (APE)

N° Identifiant Période du

01/01/23 31/12/23

8899b

17 RUE DE CHATEAUDUN

75009 PARIS

Document fin d'exercice

Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7 01

Date de tirage 21/06/24

à 16:42:23

Page .

2
~

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01	Date de tirage 21/06/24 à	16:42:23 Pa	age: 2
Détail des postes		Valeurs nettes	Au 311222
Fonds associatif		73 355,98 €	73 193,39 €
Réserve statutaire		73 355,98 €	73 193,39 €
Réserves		350 632,74 €	350 632,74 €
Réserve opération de développement		350 632,74 €	350 632,74 €
Report à nouveau Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		321,02 €	162,59 €
Résultat de l'exercice		321,02 €	162,59 €
TOTAL (I)		424 309,74 €	423 988,72
Provisions réglementées Provisions réglementées			
Fonds reportés liés legs/donations			47 000,00
fonds reportés legs et donations			47 000,00
Fonds reportés et dédiés		687 576,72 €	1 567 548,85
Fonds dédiés sur subventions		370 760,47 €	1 126 253,80
Fonds dédiés sur fonds propres		184 238,44 €	195 558,14
Fonds dédiés sur fonds privés		132 577,81 €	245 736,91
TOTAL (II)		687 576,72 €	1 614 548,85
provisions pour risques Provisions pour risques			
Provisions pour charges Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts & dettes aup. étab. crédit Emprunts & dettes aup. étab. crédit			
Emprunts et dettes financ. divers Dépôts garantie sous locataires		7 993,65 € 7 993,65 €	10 399,80 10 399,80
Dettes fourniss. & cptes rattachés Dettes fourniss. & cptes rattachés		593 861,38 € 593 861,38 €	1 787 862,52 1 787 862,52
Dettes fiscales et sociales		171 950,49 €	170 422,94
Dettes fiscales et sociales		171 950,49 €	170 422,94
Dettes sur immo & cptes rattachés Dettes sur immo & cptes rattachés			
Autres dettes	DOUCET BETH & ASSOCIES	102 366,83 €	73 197,16
0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 -	Expertise Comptable - Commissariat aux Compte		

CFSI Bilan passif

N° Siret

77568915100071 8899b

NAF (APE)

N° Identifiant

01/01/23 Période du

au

31/12/23 Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

17 RUE DE CHATEAUDUN

75009 PARIS

Date de tirage 21/06/24

Document fin d'exercice

à 16:42:24

Page:

3

Détail des postes	Valeurs nettes	Au 311222
Subvention à reverser	102 366,83 €	73 197,16 €
Banques créditrices		
Produits constatés d'avance	700 000,00 €	199 515,87 €
Produits constatés d'avance	700 000,00 €	199 515,87 €
TOTAL (IV)	1 576 172,35 €	2 241 398,29 €
Ecart de conversion passif (V) Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I à V)	2 688 058,81 €	4 279 935,86 €

Association CFSI COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	32 585,00	34 029,0
otisations		
Ventes de biens Ventes de biens	126,54 126,54	739,8
dont ventes de dons en nature	120,51	733,0
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 042 222,00	1 733 957,3
Concours et subventions d'exploitation	351 648,23	535 775,9
Financeurs publics	134 148,23	355 775,9
Financeurs privés	217 500,00	180 000,0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	555 489,91	903 888,2
Dons manuels	522 528,51	541 521,4
Mécénots	32 603,90	65 152,9
Legs, donations et assurances-vie	357,50	297 213,7
Contributions financières	135 083,86	294 293,
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	1 475,0
Hilisations des fonds dédiés	1 426 079,77	1 296 184,0
Autres produits	12 099,65	15 067,
Total I	2 513 112,96	3 081 452,
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,00	0,0
Variation de stock	0,00	0,
	578 041,64	533 194,
Autres achats et charges externes		1 376 243,
Aldes financières	696 014,28	
mpôts, taxes et versements assimilés	37 880,14	41 697,
Salaires et traitements	482 849,64	556 300,
Charges sociales	207 177,47	272 854,
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 155,73	19 116,
Dotations aux provisions	/occurry occurry d	0,
Reports en fonds dédiés	499 107,64	261 279,
Autres charges	11 869,64	19 617,
Total II	2 532 096,18	3 080 303,
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-18 983,22	1 149,
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	40 487,65	7 750,
Différences positives de change	605,72	929,
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	41 093,37	8 679
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	6 020,53	2 133
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	6 020,53	2 133
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	35 072,84	6 546
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	16 089,62	7 696
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	47 000,00	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	47000,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- Control of the Cont	
Sur opérations de gestion	53 620,60	5 937
Sur operations de gestion	22 220,00	2 237
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	53 620,60	5 937
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-6 620,60	-5 937
	-0 020,00	-3 531
Participation des salariés aux résultats (VII)	0.149.00	1 596
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 148,00	
Total des produits (I + III + V)	2 601 206,33	3 090 132
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 600 885,31	3 089 970
EXCEDENT OU DEFICIT	321,02	162
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	
Prestations en nature	100,0	513
Bénévolat	3 293,69	18 320
TOTAL	3 293,69	18 833
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		513
Prestations en nature		
Prestations en nature Personnel bénévole	3 293,69	18 320

3. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

3.1. Chiffres clés

Les comptes de l'exercice approuvés par le conseil de direction le 5 juin 2024, en présence de la commissaire aux comptes, Madame Nathalie Elio, présentent les totaux suivants :

Total du bilan
 Total du compte de résultat
 2 688 058,81 €
 2 601 206,33 €

Résultat de l'exercice
 321,02 €

3.2. Faits caractéristiques de l'exercice

En 2023, le CFSI a obtenu le soutien de l'AFD pour une nouvelle phase triennale du programme Agriculture et Alimentation qui a débuté en décembre.

La 3^{ème} phase triennale du Programme CAAC a, quant à elle, débuté en avril.

Le CFSI a, en revanche, dû suspendre puis arrêter les activités prévues en Algérie dans le cadre du programme « Joussour : des OSC, des collectivités locales et des universités algériennes et européennes au service des ODD et de l'insertion citoyenne, sociale et économique des jeunesses des deux rives », soutenu par l'UE et la fondation de France.

Le projet associatif du CFSI

L'année 2023 s'inscrit dans la mise en œuvre du projet associatif adopté par l'assemblée générale de juin 2022. La plate-forme CFSI exerce trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires qui concerne l'ensemble des programmes animés par le CFSI;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Ces trois métiers concernent l'ensemble des programmes animés par le CFSI :

- axe agriculture et alimentation : programme d'appui à l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), ALIMENTERRE et plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- axe société civile : la nouvelle phase du programme coopérer autrement en acteurs de changement, la fermeture du Programme en Algérie soutenu par l'Union européenne et la Fondation de France.

Principaux éléments financiers

Le total du bilan au 31/12/2023 est en forte diminution par rapport au 31/12/2022 passant de 4 279 935,86 \in à 2 688 058,81 \in . Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des programmes pluriannuels du CFSI. Le calendrier des programmes entraı̂ne chaque année, des modifications importantes dans les produits et les charges constatés d'avance.

La diminution des charges du compte de résultat 2023 (- 15,8 %) est également liée à l'exécution des programmes ainsi que la fermeture du Programme en Algérie qui ont conduit à constater des charges d'exploitation ainsi que des dotations aux engagements moins importantes.

En termes de ressources, le CFSI bénéficie du soutien des pouvoirs publics français (Agence Française de Développement), de l'Union européenne pour le Programme en Algérie, de ses donateurs individuels et de fondations privées.

Les fonds issus de la générosité sont en diminution (-38,5 %) car en 2022 nous étions cobénéfiaires de trois assurances vie. Les ressources issues de la collecte auprès des donateurs individuels sont en diminution de - 3,5 % (- 18 992,98 €). L'entreprise Olga et le fonds de dotation de Biocoop ont soutenu le Programme agriculture et alimentation avec un apport en dons pour un total de 32 603,90 €.

L'appartement, partie prenante du legs reçu en 2021 et inscrit dans les comptes en 2021 (47 000 €), a été vendu pour un montant inférieur à l'estimation transmise par le notaire (40 379,40 €).

3.3. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC):

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 ;
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

Il est établi pour les mêmes opérations :

- une comptabilité générale tenue selon le plan comptable général, en particulier celui des associations, aboutissant au bilan et au compte de résultat ;
- une comptabilité analytique qui ventile les charges et les produits par destination, c'est à dire en fonction de chaque objectif ou action.

Les subventions sont comptabilisées de la manière suivante :

- la part des subventions prévue pour l'exercice est constatée en produit de l'exercice;
- les montants contractuels accordés et non encore versés au 31 décembre sont inscrits à l'actif du bilan dans la rubrique subventions à recevoir ;
- la part des subventions relative aux exercices futurs est inscrite au passif du bilan en produit constaté d'avance;
- le cas échéant, quand une subvention prévue pour l'exercice n'a pas été utilisée en totalité, l'engagement d'emploi est inscrit en charges à la rubrique « reports en fonds dédiés » et en fonds dédiés sur subventions au passif du bilan.

Concernant le suivi des programmes cofinancés, le compte de résultat retrace les différents mouvements liés aux conventions signées avec les organisations membres du CFSI ou partenaires (Joussour, programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, campagne ALIMEN**TERRE**, CAAC) impliquées dans l'exécution des programmes. A la fin de l'exercice, pour les programmes pluriannuels, les comptes sont arrêtés au regard de l'avancement de chaque programme ou projet. La part des conventions signées avec les organisations membres ou partenaires et correspondant à des charges non réalisées au 31/12/2023 est inscrite en charges constatées d'avance. Autrement dit, tous les engagements pris avant la date de la clôture de l'exercice sont constatés dans la comptabilité du CFSI.

Les apports en nature des organisations parties prenantes aux actions subventionnées sont introduits au titre des Contributions Volontaires en Nature (CVN). Ces données sont présentées en pied du compte de résultat : en produit pour la valorisation des heures de bénévoles et en charges pour le temps consacré ayant servi à la bonne mise en œuvre des projets.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est intégré à l'annexe. Il est présenté selon l'arrêté du 22 mai 2019 relatif à la présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées par des organismes faisant appel à la générosité publique.

3.4. Résultat

Le compte de résultat 2023 laisse apparaître un solde positif de 321,02 €. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de l'affecter, conformément aux statuts du CFSI, à la réserve statutaire qui se montera après affectation à 73 677,00 €.

3.5. Informations sur le bilan

Informations sur les comptes de bilan - actif

Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

IMMOBILISATIONS	Immobilisation	Augmentation	Diminution	Immobilisation
	01/01/2023			31/12/2023
Logiciels	31 930,85	2 190,00	0,00	34 120,85
Mobilier et matériel de bureau	5 101,95	0,00	0,00	5 101,95
Matériel bureautique/informatique	40 886,45	14 486,00	2 997,40	52 375,05
Travaux siège social	10 136,91	736,92	0,00	10 873,83
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	88 056,16	17 412,92	2 997,40	102 471,68

Les investissements de 2023 concernent quelques travaux liés à l'aménagement des locaux, le changement du serveur informatique et le solde du site internet. L'ancien serveur et un vieil ordinateur ont été mis au rebus.

Tableau des amortissements

Le mode linéaire d'amortissement est retenu pour toutes les immobilisations. Les durées principales d'amortissement sont :

- 3 ans pour le matériel informatique et les logiciels ;
- 5 ans pour le mobilier et le matériel de bureau ;
- 9 ans pour les travaux.

AMORTISSEMENTS	Amortissement	Dotation	Sortie de l'actif	Amortissemen t
	01/01/2023			31/12/2023
Logiciels	22 266,94	9 577,29	0,00	31 844,23
Mobilier et matériel de bureau	5 074,69	27,26	0,00	5 101,95
Matériel informatique	34 323,97	8 402,23	2 997,40	39 728,80
Travaux siège social	1 042,86	1 148,95	0,00	2 191,81
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	62 708,46	19 155,73	2 997,40	78 866,79

Biens reçus par legs à céder : 0 € (47 000 € au 31/12/2022)

La nouvelle réglementation comptable impose d'inscrire dans les comptes les biens immobiliers reçus par legs dès la notification du legs (les legs en numéraire restent quant à eux inscrits dans les comptes au moment de la réception des fonds). En 2021, le CFSI a été désigné légataire (pour moitié) d'un appartement à Montluçon. la valeur estimée par le notaire a été inscrite à l'actif. Il a été mis en vente en 2022 et a trouvé acquéreur en 2023. Le montant estimé a donc été sorti de l'actif.

Immobilisations financières : 27 220,19 € (26 246,71 € au 31/12/2022)

Les immobilisations financières concernent :

-	le dépôt de garantie pour les bureaux du 32 rue Le Peletier	6 609,84 €
-	le dépôt de garantie pour les bureaux du 17 rue de Châteaudun	19 288,77 €
_	le compte de prêt auprès de l'OCIL (collecteur du 1 % logement)	1 321,58 €

L'intégralité du dépôt de garantie de la rue Le Peletier n'avait pas encore été remboursée au 31/12/2023.

Avances et acomptes versés : 103 556,42 € (439 312,89 € au 31/12/2022)

Cette nouvelle rubrique du bilan permet de distinguer les avances et acomptes versés des autres créances. Elle se décompose ainsi :

- les acomptes versés à des organisations membres et partenaires dans le cadre de conventions de financement (la majorité des conventions prévoit un acompte de 50 % à la signature) et aux fournisseurs (acompte sur travaux à réaliser) pour 88 725,39 €;
- les avoirs attendus mais non reçues au 31/12/2023 (14 831,03 €)

Créances: 978 665,83 € (812 602,37 € au 31/12/2022)

Les créances diverses sont à échéance inférieure à un an. Elles se répartissent de la manière suivante:

- les clients et comptes rattachés comprennent les produits à recevoir correspondant notamment à des refacturations pour les programmes (ex : Festival de films) et les souslocataires, des dons, des cotisations et des apports pour les projets dus au titre de 2023 et encaissés en 2024 (125 391,83 €);
- les autres créances correspondent aux subventions à recevoir pour 852 974,00 € (550 515,62 € au 31/12/2022) et à une avance permantente sur frais de 300 €.

	Montant brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'un an
Agence Française de développement	630 000,00	630 000,00	-
Autres subventions	222 974,00	210 474,00	12 500,00
TOTAL	852 974,00	840 474,00	16 500,00

Charges constatées d'avance : 190 791,97 € (912 953,50 € au 31/12/2022)

Ce poste correspond aux charges constatées durant l'année qui concernent les exercices suivants. On distingue :

- la part des activités qui se dérouleront après le 31/12/2023 dans le cadre des conventions avec les membres du CFSI (aucune convention en cours au 31/12/2023) et les partenaires des Programmes agriculture et alimentation (139 763,78 €);
- les charges engagées au titre des programmes et qui se dérouleront après le 31/12/2023 : frais de déplacement, prestataires (5 033,36 €);
- les charges engagées en 2023 pour le fonctionnement : location de la machine à affranchir, contrat d'assistance pour les logiciels de comptabilité et paie et fournitures non consommées au 31/12/2023 (45 994,83 €).

Autres informations sur l'actif

Information résumée sur l'état des créances au 31/12/2023

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES						
Montant brut à 1 an à plus d'1 an						
CREANCES						
Prêts OCIL et dépôt loyer	30 220,19	22 288,74	7 931,45			
Créances diverses	125 391,83	98 457,37	26 934,46			
Subventions à recevoir	852 974,00	852 974,00	0			
TOTAL CREANCES	1 008 586,02	961 220,11	34 865,91			

Informations sur les comptes de bilan - passif

Fonds propres : 424 309,74 € (423 988,12 € au 31/12/2022)

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2023, le résultat de l'exercice 2022 a été affecté à la réserve statutaire.

FONDS PROPRES	01/01/2023	mouvement exercice	résultat 2023	31/12/2023
Réserve statutaire	73 193,39	162.59		73 355,98
Réserve opérations de développement	350 632,74			350 632,74
Report à nouveau	0,00	0,00		0,00
Résultat de l'exercice	162,59	-162.59	321,02	321,02
Total des fonds propres	423 988,72	0,00	321,02	424 309,74

Fonds reportés liés au legs : 0 € (47 000 € au 31/12/2022)

Les fonds reportés correspondaient, en 2022, aux biens immobiliers reçus par legs qui n'étaient pas destinés à être conservés par le CFSI. Le bien a été vendu en 2023.

Fonds dédiés : 687 576,72 € (1 567 548,85 € au 31/12/2022)

Les sommes inscrites au passif en fonds dédiés sont inscrites en contrepartie en charge dans le compte « reports en fonds dédiés ». Elles sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Les fonds dédiés correspondent à :

- la part non utilisée des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets pluriannuels;
- la part des engagements pris sur les fonds privés (produits de la collecte) et qui n'a pas encore été totalement utilisée dans le cadre de projets pluriannuels conventionnés.

FONDS DEDIES - ORIGINE DES FONDS	Solde au 1/01/2023	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2023
Subventions publiques	1 126 253,80	340 760,47	1 096 253,80	370 760,47
Générosité du public	195 558,14	158 347,17	169 666,87	184 238,44
Subventions privées	245 736,91	21 166,87	134 325,97	132 577,81
TOTAL	1 567 548,85	520 274,51	1 400 246,64	687 576,72

Emprunts et dettes divers : 7 993,65 € (10 399,80 € au 31/12/2022)

Il s'agit des dépôts versés par les sous-locataires des bureaux loués par le CFSI au 32, rue Le Peletier.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 593 861,38 € (1 787 862,52 € au 31/12/2022)

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés comprennent :

- les dettes fournisseurs (fournitures, services) : 454 097,60 € ;
- les dettes liées aux conventions avec les partenaires du CFSI (Pafao, ALIMEN**TERRE**):
 139 763,78 € (une d'entre-elles est à échéance à plus de un an pour un montant de 20 644,17 €).

Dettes fiscales et sociales : 171 950,49 € (170 422,94 € au 31/12/2022) Ces dettes comprennent

- les dettes sociales : sommes dues au titre des salaires : le brut et les cotisations sociales liés aux provisions, les cotisations sociales, la taxe sur les salaires, le prélèvement à la source (162 802.49 €);
- les dettes fiscales : 9 148 € correspondant à l'impôt sur les intérêts perçus sur les livrets d'épargne.

Autres dettes: 102 366,83 € (73 197,16 € au 31/12/2022)

Cette rubrique comprend le reliquat de la subvention reçue et non consommée sur le PCPA Congo à reverser à l'AFD (73 197,16 \in) et celui de la subvention UE à reverser sur le Progamme Algérie (29 169,67 \in).

Produits constatés d'avance : 700 000 € (199 515,87 € au 31/12/2022)

Les produits constatés d'avance correspondent à la partie rattachée aux exercices futurs des subventions reçues et pour lesquelles le CFSI a signé une convention pluriannuelle de financement. L'évolution s'explique par le rythme d'exécution des programmes.

Autres informations sur le Passif

Information résumée sur l'état des dettes au 31/12/2023

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES							
	Montant brut	à 1 an	à plus d'1 an				
DETTES							
Dépôts reçus pour bureau	7 993,65	7 993,65					
Autres dettes	0,00						
Dettes fournisseurs	593 861,38	573 217,21	20 644,17				
Dettes fiscales et sociales	171 950,49	171 950,49					
Subvention à reverser	102 366,83	102 366,83					
TOTAL DETTES	876 172,35	855 528,18	20 644,17				

Engagements hors bilan

Le CFSI est colégataire universel avec 5 associations du legs de M Pierre-Marcel Colombier dont l'état de l'actif et du passif révèle une succession bénéficiaire. Au jour de la clôture des comptes, la valeur du bien et donc le montant destiné au CFSI reste inconnu.

Indemnité de fin de carrière

Le CFSI ne relevant d'aucune convention collective, le calcul de l'indemnité est basé sur le code du travail. Une évaluation a été réalisée mais aucune provision n'est comptabilisée.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux de cotisation : 45 %
- Taux très faible de rotation du personnel
- Table de taux de mortalité : (table INSEE année 2022)
- Taux d'actualisation : 3,20 %

Le montant ainsi évalué est de 26 106,80 €.

3.6. Informations sur le compte de résultat

Le compte de résultat présente les produits et les charges par nature. Les éléments précisés cidessous concernent les évolutions significatives constatées pour certains postes. Les dépenses par destination sont décrites dans l'annexe au compte d'emploi des ressources.

Les ressources

Le financement de l'exercice a été assuré à 43 % par des ressources de l'exercice, 55 % par l'utilisation des fonds dédiés et 2 % par un produit exceptionnel lié à la vente de la partie immobilière du Legs de 2021.

Les ressources de l'exercice comprennent :

- les cotisations des membres du CFSI;
- les ventes de biens ;
- les produits des tiers financeurs, à savoir : les subventions publiques correspondant à des cofinancements de l'Agence Française de Développement (Agriculture et Alimentation, CAAC), aux soldes des cofinancements de l'Union européenne (Algérie – Joussour et PCPACongo), les ressources liées à la générosité du public et les participations des organisations membres ou partenaires au financement des actions;
- les reprises ou transfert de charges ;
- l'utilisation des fonds dédiés ;
- des produits divers.

Les cotisations

En 2023, le CFSI a enregistré 32 585 € de cotisation de ses membres.

Les ventes de biens

Les ventes de biens s'élèvent à 126,54 €. Le CFSI refacture les frais d'envoi des expositions ALIMEN**TERRE** ou des DVD des films libres de droits des années précédentes ainsi que le coût des copies (multifonction mis à disposition des co-locataires).

Les produits de tiers financeurs

Cette rubrique regroupe l'ensemble des fonds reçus en provenance de tiers, à savoir :

- les subventions publiques ;
- les subventions privées ;
- les ressources liées à la générosité du public (dons, mécénats et legs).

Les subventions publiques et privées : 351 648,23 € (535 775,90 € en 2022)

Les montants présentés ci-dessous correspondent aux montants reçus en cours d'année et affectés à l'exercice.

OBJET	Origine	Montant de l'exercice
Terres nourricières (agriculture et alimentation)	AFD + MASA	6 201
Joussour – Algérie	UE	-240 510
PCPA Congo	UE	-1 543
Coopérer autrement en acteurs de changement	AFD	370 000
Subventions publiques		134 148
Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest	Fondation de France	170 000
ALIMENTERRE	Autres	47 500
Subventions privées		217 500
TOTAL		351 648

Les dons et legs 555 489,91 € (903 888,21 € en 2022)

Les montants collectés sont inférieurs au réalisé de 2022 (-38,5 %) mais l'écart est dû aux legs importants reçus en numéraire en 2022. Des variations différentes en fonction de l'origine des fonds sont constatées.

ORIGINE	2022	2023	variation
Dons manuels	541 521	522 529	-18 992,98
Mécénats d'entreprise	65 153	32 604	-32 549,09
Legs	297 214	357	-296 856,23
TOTAL	903 888	555 490	-348 398,30

La stratégie de collecte a été validée par le conseil de direction d'avril 2023. Les appels à la générosité ont été déclinés de la manière suivante :

- fidélisation: augmentation de 1 % par rapport à 2022 soit 5 K€ en plus, la fidélisation se traduit par l'envoi de quatre lettres d'appel au don (dont « l'Essentiel de l'année 2022 »)
 A ces activités se sont ajoutés des appels aux dons par emailing, et les lettres d'informations du CFSI et ALIMEN**TERRE**;
- prélèvements : progression de 1 % soit 3 K€;
- recrutement de nouveaux donateurs : 1 153 donateurs ont été recrutés en raison d'un démarrage différé de l'opération par rapport à 2022.

	Nombre de dons 2022	Montant 2022	Don moyen	Nombre de dons 2023	Montant 2023	Don moyen
Donateurs 1 à 3 dons par an	2 676	221 775	83	2 636	227 049	86
Donateurs prélevés	15 706	254 309	16	15 691	255 673	16
Nouveaux donateurs	2 029	65 436	32	1 153	39 806	35
TOTAL DONS	20 411	541 521	27	19 480	522 529	27

Les contributions financières 135 083,86 € (294 293,25 € en 2022)

Ces ressources correspondent aux participations des membres et des partenaires au financement des conventions signées avec le CFSI.

L'utilisation des fonds dédiés 1 426 079,77 € (1 296 184,03 € en 2022)

Le CFSI finance les activités de l'exercice par les ressources reçues en cours d'année mais également celles des années précédentes mises en fonds dédiés.

En 2023, le CFSI a utilisé:

- 1 096 253,80 € sur les fonds dédiés sur les subventions publiques ;
- 134 325,97 € sur les fonds dédiés sur les subventions privées ;
- 195 500,00 € sur les fonds dédiés sur les dons.

Les autres produits : 12 099,64 € (15 067,65 € en 2022)

Les autres produits correspondent aux droits de diffusion facturés aux organisateurs de projections dans le cadre du Festival ALIMEN**TERRE**.

Les charges d'exploitation

Les achats et services extérieurs : 578 041,64 € (533 194,83 € en 2022)

Les achats et les services extérieurs sont en augmentation de 8 %.

A l'intérieur de cette rubrique, les augmentations les plus significatives sont :

- en rapport avec les locaux, nous avions bénéficié d'une franchise de 2 mois de loyer sur 2022 et nous avons dû réaliser quelques petits travaux d'aménagement;
- en lien avec le séminaire international organisé dans le cadre du programme Pafao (déplacements et hébergement);
- en lien avec les honoraires pour les audits des 3 Programmes (CAAC, Joussour et Terres nourricières).

Les aides financières : 696 014,28 € (1 376 243,74 € en 2022)

Dans ce regroupement, nous trouvons les dépenses liées aux différents programmes, ce qui inclut :

- les conventions signées avec des membres et des partenaires du CFSI pour les programmes dont les montants exécutés sont en dimunition du fait du calendrier des programmes;
- les dépenses réalisées par la cellule exécutive du Programme en Algérie pour les premiers mois de l'année.

En 2023, 67 conventions ont fait l'objet d'un suivi dont 5 signées au cours de l'exercice. 6 conventions sont en cours au 31/12/2023.

	Montant exécuté en 2022	Montant exécuté en 2023
Membres et partenaires concernés		
Membres du CFSI : Adesaf, Batik International, CFDT, Essor, Guinée 44, Grdr, Gret, Ifaid, Sol	455 018,14	122 365,60
Partenaires CFSI : programme Terres nourricières	418 899,23	253 882,00
0 associations congolaises membres du PCPA Congo	429 990,31	0,00
Cellule Congo (gouvernance, formation, animation)	312 998,07	0,00
11 associations algériennes partenaires de Joussour	-5 819,93	64 472,39

	Montant exécuté en 2022	Montant exécuté en 2023
Cellule Algérie (gouvernance, formation, animation)	174 069,43	100 840,88
sous total conventions et charges liées aux actions de développement	1 785 155.,25	541 560,87
ALIMENTERRE (Guinée 44, Sol, membres du CFSI)	12 775,95	48 164,53
ALIMENTERRE 21 pôles et relais non membres du CFSI	64 465,74	106 288,88
sous total conventions liées aux actions de sensibilisation	77 241,69	154 453,41
TOTAL	1 862 396,94	696 014,28

Les impôts, taxe et versements assimilés : 37 880,14 € (41 697,12 € en 2022)

Dans cette rubrique, sont regroupés la taxe sur les bureaux, la taxe sur les salaires et la formation professionnelle.

Les ressources humaines : 690 027,11 € (829 155,06 € en 2022)

Les charges liées aux ressources humaines salariées représentent 34 % du budget hors dotations aux engagements (28 % du total des charges d'exploitation). Ce pourcentage est identique à celui de 2022. La diminution constatée cette année est due :

- au départ d'un membre de l'équipe, non encore remplacé ;
- à l'absence pour maladie d'un membre de l'équipe non remplacé, pris en charge partiellement par la CPAM et l'institution de prévoyance ;
- à la réception en 2023 des indemnités de prévoyance dues pour des arrêts de 2022, indemnités qui n'avaient été provisionées du fait d'une incertitude quant à la prise en charge par l'institution de prévoyance.

Le niveau des rémunérations est déterminé par une grille de salaires. La valeur du point a évolué de 2,1 % en 2023.

Les trois salaires annuels bruts les plus élevés se montent à 175 986 €.

Les reports en fonds dédiés 499 107,64 € (261 279,08 € en 2022)

La part des subventions affectée à l'exercice mais non utilisée au cours de l'année est mise en report en fonds dédiés pour être utilisée au cours des prochaines années.

En 2023, le CFSI a reporté:

- 340 760,47 € sur les subventions publiques ;
- 21 166,87 € sur les fonds privés ;
- 137 180,30 € sur les fonds issus de la collecte.

Les autres charges : 11 869,64 € (19 617,28 € en 2022)

Les autres charges sont en diminution de 39,5 %. Elles incluent principalement :

- les droits de diffusion des films qui sont refacturés aux organisateurs pour 10 303,14 €;
- les charges diverses de gestion courante pour 1 566,5 €.

Produits financiers et charges financières

Les produits financiers : 41 093,37 € (8 679,80 € en 2022)

Les produits financiers comprennent les différences positives de change (605,72 €) et les produits financiers issus des placements des livrets (40 487,65 €). Les écarts de change correspondent à la variation mensuelle du taux de change du dinar algérien.

Les charges financières : 6 020,53 € (2 133,19 € en 2022)

Les charges financières correspondent aux différences négatives de change du dinar algérien entre la date de réception des virements et la date de paiement des dépenses, et à l'evolution entre la date de signatures des conventions projets et la date de paiement des subventions.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels de cet exercice concernent la vente de l'appartement reçu par Legs en 2021. Le bien a été inscrit dans nos comptes pour la valeur transmise par le notaire (47 000 €), il a été vendu en 2023 pour un montant inférieur à cette estimation (40 379.40 € montant incluant les frais de notaire liés à la vente). La différence est donc constatée en charges exceptionnelles pour un montant de 6 620,60 €.

3.7. Autres informations

Contributions volontaires à titre gratuit

Les contributions volontaires à titre gratuit sont comptabilisées pour prendre en compte les apports en nature des membres et des organisations partenaires du programme en Algérie. Elles se montent à $3\ 293,69 \in (18\ 833,44 \in en\ 2022)$ mais ne sont pas incluses dans le compte de résultat. Elles apparaissent en bas de tableau.

En complément, le CFSI estime le nombre de bénévoles mobilisés sur ces différentes activités à 50 équivalents temps plein.

Ressources humaines

Effectif salarié au 31/12/2023 : 9,9 équivalents temps plein.

Les trois principaux dirigeants du CFSI sont les membres élus du bureau (président, viceprésident, trésorier) qui assument leur fonction à titre bénévole.

Avantages en nature (dirigeants et bénévoles) : néant

Fonctionnement statutaire et gestion désintéressée

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de direction. Seuls les frais de déplacements des membres du conseil de direction résidant en province et venant à Paris pour les réunions statutaires sont remboursés sur justificatif (billet SNCF). Le montant total des remboursements réalisés en 2023 s'élève à $600,90 \in$.

Liste des filiales et autres organismes

Néant

Agrément du Don en Confiance

En mars 2022, le CFSI a obtenu la reconduction de son agrément triennal par le Don en Confiance.

Commissaire aux comptes

Les comptes de l'exercice sont certifiés par le Cabinet Doucet Beth et Associés. Le montant des honoraires versés s'élève à 16 668 € TTC.

Le Cabinet Doucet Beth et Associés a réalisé 3 audits projet en 2023 (CAAC, Algérie – Joussour, Terres nourricières) pour un montant total de 41 898 €.

Faits postérieurs à l'exercice et perspectives d'activités

Le CFSI a démarré l'exercice 2024, en poursuivant la mise en œuvre des actions bénéficiant de cofinancements pluriannuels (programme Coopérer autrement en acteurs de changement, programme agriculture et alimentation). La convention avec l'AFD pour une nouvelle phase triennale du programme agriculture et alimentation a été signée en janvier 2024 pour un montant de 1 900 000 euros. L'association travaille à la définition d'un cadre stratégique pour la période 2024-2028.

4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

4.1. Description du modèle socio-économique du CFSI

Le CFSI est une plate-forme associative qui regroupe des organisations engagées dans la promotion des droits humains et la lutte contre les inégalités. Il agit en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables et solidaires et renforce les organisations des sociétés civiles. Il favorise le dialogue et un travail collectif entre ses membres pour leur permettre d'agir plus efficacement avec les populations et les organisations qu'ils soutiennent. Il soutient des initiatives concrètes dans les pays en développement, sensibilise l'opinion publique et mène des actions de plaidoyer auprès des décideurs.

Les missions sociales du CFSI se concentrent autour de trois métiers :

- animation de réseaux d'échanges et d'espaces collectifs sur une entrée sectorielle ou géographique;
- mobilisation de ressources financières pour accompagner des initiatives et des organisations soutenues par ses membres et / ou partenaires ;
- production et diffusion de connaissances issues de ses programmes et des expériences de ses membres pour sensibiliser d'autres réseaux, des non-convaincus et interpeller les décideurs politiques et économiques.

Le financement du CFSI est assuré par la générosité du public, par des bailleurs de fonds publics et privés et par les apports de ses membres et de ses partenaires sous forme de cotisation et d'apports à des projets.

4.2. Politique de réserves

Les réserves du CFSI se montent au 31 décembre 2023, à 2,5 mois d'activité (fonds propres inscrits au bilan / total mensuel des emplois hors dotation aux engagements). Ce ratio est légèrement supérieur à celui constaté au 31/12/2022 du fait de la diminution du volume de dépenses. Une réserve correspondant à trois mois d'activité serait nécessaire pour garantir une pérennité des actions.

4.3. Règles d'établissement du compte d'emploi des ressources (CER)

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été définies par le Conseil de direction de décembre 2009 puis arrêtées par le Conseil de direction de mai 2010.

Définition des missions sociales

Les missions sociales du CFSI correspondent aux axes programmatiques réaffirmés dans le cadre stratégique adopté par l'assemblée générale de juin 2017 :

- agriculture et alimentation qui correspond à un ensemble d'actions en faveur du développement de l'agriculture familiale et paysanne et de la promotion du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire;
- société civile et participation qui vise d'une part à favoriser des coopérations autour d'enjeux partagés et d'autre part à renforcer les organisations de la société civile pour qu'elles participent à la définition et au suivi des politiques publiques.

Principes d'affectation des coûts

Les coûts sont imputés dans la comptabilité analytique qui intègre les trois rubriques du CER:

- les missions sociales où figurent tous les coûts directs liés aux activités réalisées, en France ou à l'étranger, dans le cadre de ces missions;
- les frais de recherche de fonds où figurent tous les coûts d'appel à la générosité du public, de recherche des fonds privés et des fonds publics;
- les frais de fonctionnement où sont inclus tous les coûts indirects des activités et les coûts de structure et de direction générale.

Les frais de personnel sont imputés aux différentes rubriques du CER en fonction des temps passés par les salariés sur les activités liées à leur poste. A cet effet, chaque salarié remplit une feuille temps mensuelle. Celle-ci permet d'imputer :

- le temps de travail dédié à la mise en œuvre des missions sociales qui disparaîtrait si la mission sociale n'existait plus (appui, animation, étude);
- le temps de travail correspondant à la recherche de fonds ;
- le temps de travail nécessaire à la direction, l'administration générale de l'association, à la vie associative et à la communication institutionnelle.

Principes d'affectation des ressources aux missions sociales

L'affectation des ressources aux missions sociales (ressources issues de la générosité du public, subventions et autres ressources) est réalisée à partir des budgets d'activité :

- ceux comprenant des ressources publiques et privées font l'objet d'une convention avec les bailleurs indiquant la répartition des fonds publics et des fonds issus de la générosité du public;
- les budgets d'activités comprenant seulement des ressources issues de la générosité du public (ex. appels à initiatives sur fonds propres) sont votés par le Conseil de direction dans le cadre du vote du budget général lui-même approuvé par l'assemblée générale ou le cas échéant lors d'un vote spécifique.

Cette répartition est, si nécessaire, ajustée en cours d'exercice dans le cadre du suivi budgétaire et en fin d'exercice lors de l'arrêté des comptes en fonction des financements obtenus et des dépenses engagées.

Principes concernant le financement des frais de recherche de fonds et le fonctionnement

Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés par :

- une quote-part des ressources publiques et privées finançant les missions sociales conformément au pourcentage autorisé par les bailleurs de fonds (généralement 7 % du coût des missions sociales pour les programmes financés par l'UE et 12 % pour ceux financés par l'AFD);
- les ressources spécifiques comme les cotisations des organisations membres du CFSI;
- la part éventuelle non financée par ces différentes ressources est financée par les ressources issues de la générosité du public. Elle est indiquée dans le CER. L'excédent éventuel de ces ressources finance les frais de recherche de fonds.

4.4. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

	2023		20	22
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1- Produits liés à la générosité du public	555 490	555 490	903 888	903 888
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	555 490	555 490	903 888	903 888
- Dons manuels	515 132	515 132	541 442	541 442
- Legs, donations et assurances-vie	358	358	297 293	297 293
- Mécénat	40 000	40 000	65 153	65 153
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 – Produits non liés à la générosité du public	485 488	0	532 810	0
2.1 Cotisations sans contrepartie	32 585		34 029	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	217 500		180 000	
2.4 Autres produits non liées à la générosité du public	235 403		318 781	
3 - Subventions et autres concours publics	134 148		355 776	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisation de fond dédiés antérieurs	1 426 080	204 108	1 296 184	8 643
Total produits	2 601 206	759 598	3 088 658	912 531
Charges par destination				
1 - missions sociales	1 518 881	444 985	2 254 048	599 382
1.1 Réalisées en France	859 188	147 489	992 457	61 203
- Actions réalisées par l'organisme	715 489	112 275	736 071	8 643
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	143 699	35 215	256 387	52 560
1.2 Réalisées à l'étranger	659 693	297 495	1 261 591	538 180
- Actions réalisées par l'organisme	227 276	0	548 488	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	432 417	297 495	713 103	538 180
2 - Frais de recherche de fonds	236 913	149 646	284 242	268 841
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	222 896	149 646	272 729	268 841
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	14 017	0	11 512	0
3 - Frais de fonctionnement	312 203		268 215	5 140
4 - Dotations aux amortissements et dépréciations	24 633	6 621	19 116	0
5 - Impôts sur les bénéfices	9 148		1 596	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	499 108	158 347	261 279	39 167
Total charges	2 600 885	759 598	3 088 495	912 531
Excédent ou déficit	321	0	163	0

4.5. CROD des contributions volontaires en nature (CVN)

	20	023	2022		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1- contributions volontaires liées à la générosité du public	0	0	0	0	
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
2- contributions volontaires non liées à la générosité du public	3 294	0	18 333	0	
3- concours publics en nature	0	0	0	0	
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL	3 294	0	18 333	0	
charges par destination					
1- contributions volontaires aux missions sociales	3 294	0	18 333	0	
Réalisées en France					
Réalisées à l'étranger	3 294	0	18 333	0	
2- contributions volontaires à la recherche de fonds					
3- contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	3 294	0	18 333	0	

4.6. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD (charges et CVN)

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination (CROD)

		Missions	sociales	s Frais de rech de fonds		ch de fonds					
	Réalisées	en France	Réalisées	à l'étranger			Frais de			Report en	TOTAL
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources	fonct.	Dot amort	Impôts	fonds dédiés	DU CR
Achats de marchandises						0					0
Autres achats et charges externes	220 705		29 341		175 426		152 570				578 042
Aides financières	19 057	143 699	100 841	432 417							696 014
Impôts, taxes et versements assimilés	0		0		0	0	5 937				5 937
Salaires et traitements	300 266		57 558		29 698	10 552	64 723				462 799
Charges sociales	163 264		33 538		17 178	3 464	41 728				259 172
Dotations aux amortissements	549				594			18 012			19 156
Reports en fonds dédiés										499 108	499 108
Autres charges	11 624						245				11 870
Charges financières	23		5 997				0				6 021
Charges exceptionnelles	0				6 621		47 000				53 621
Impôt sur les bénéfices									9 148		9 148
TOTAL	715 489	143 699	227 276	432 417	229 517	14 017	312 203	18 012	9 148	499 108	2 600 885

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

	Missions sociales _F		Frais de recherche	Fuels de femations and	TOTAL COMPTE
	en France	à l'étranger	de fonds	Frais de fonctionnement	DE RESULTAT
Personnel bénévole		3 294			3 294
TOTAL	0	3 294	0	0	3 294

4.7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

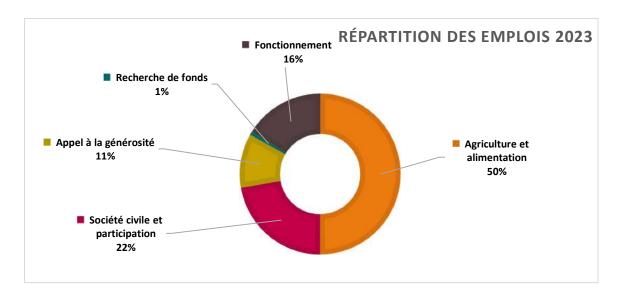
EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - missions sociales	444 985	599 382	1 - ressources liées à la générosité du public	555 490	903 888
1.1 Réalisées en France	147 489	14 553	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	112 275	4 600	1.2 Dons, legs et mécénat	555 490	903 888
- Versements à un organisme agissant en France	35 215	9 953	- Dons manuels	515 132	541 442
1.2 Réalisées à l'étranger	297 495	387 083	- Legs, donations et assurances-vie	358	297 293
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénat	40 000	65 153
- Versements à un organisme agissant à l'étranger	297 495	387 083	1.3 Autres produits liés à la GP		
2 - frais de recherche de fonds	149 646	268 841			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	149 646	266 211			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - frais de fonctionnement	5 140	0			
TOTAL DES EMPLOIS	594 631	873 364	TOTAL DES RESSOURCES	555 490	903 888
4 - dotations aux provisions et dépréciations	6 621	0	2 - reprises sur provisions et dépréciations		
5 - reports en fonds dédies de l'exercice	158 347	39 167	3 - utilisation des fonds dédies antérieurs	204 108	8 643
Excèdent de la générosité du public de l'exercice			Déficit de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	759 598	912 531	TOTAL	759 598	912 531
			ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédies)	146 792	146 792
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la GP	0	0
			ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédies)	146 792	146 792
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022		2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- contributions volontaires aux missions sociales	3 294	18 333	1- contributions volontaires liées à la générosité	3 294	18 833
Réalisées en France				3 294	18 833
Réalisées à l'étranger	3 294	18 333			
2- contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature		
3- contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	3 294	18 333	TOTAL	3 294	18 333

4.8. Répartition des emplois de l'exercice

Ventilation des emplois par nature de charges

	missions sociales	recherche de fonds	Fonction- nement	2023
Edf	0	0	1 873	1 873
Fournitures bureau et entretien	1 350	94	4 402	5 846
Photocopies et copieur	302	80	356	738
Sous traitance	66 669	129 172	5 897	201 737
Loyers et charges locatives	5 712	0	87 513	93 225
Entretien, assurance, documentation	10 521	0	19 988	30 509
Honoraires - expertises	41 898	0	18 660	60 558
Impression publication	13 966	9 377	586	23 928
Déplacements et frais de mission	94 890	0	2 613	97 502
Affranchissements téléphone fax	2 135	32 230	2 105	36 470
Autres services extérieurs	12 604	4 473	8 579	25 656
Sous total achats et services	250 046	175 426	152 570	578 042
Impôts et taxes	0	0	15 085	15 085
Sous total impôts et taxes	0	0	15 085	15 085
Salaires	357 825	40 251	64 723	462 799
Cotisations sociales	196 802	20 643	41 728	259 172
Sous total ressources humaines	554 627	60 893	106 451	721 971
Charges diverses de gestion	11 624	0	245	11 870
Convention actions développement	436 220	0	0	436 220
Allocation de fonds partenaires	100 841	0	0	100 841
Convention sensibilisation concertation	158 953	0	0	158 953
Sous total autres charges	707 639	0	245	707 884
Dotations aux amortissements	0	0	19 156	19 156
Sous total dotations aux amortissements	0	0	19 156	19 156
Sous total charges d'exploitation	2 251 914	284 242	282 989	2 819 145
Charges financières	6 020	0	0	6 021
sous total charges financières	6 020	0	0	6 021
charges exceptionnelles /prov risque	0	6 621	47 000	53 621
sous total charges exceptionnelles	0	6 621	47 000	53 621
Emplois de l'exercice	1 518 332	242 940	340 506	2 101 778
Engagement à réaliser sur subvention	340 760	0	0	340 760
Engagement à réaliser sur fonds générosité	158 347	0	0	158 347
Engagement à réaliser sur fonds privés	0	0	0	0
Sous total engagements	499 108	0	0	499 108
Total charges du CER	2 017 439	242 940	340 506	2 600 885
Transfert de charges affectant l'exercice	0			0
total	2 017 439	242 940	340 506	2 600 885

Les missions sociales représentent 72 % des emplois de l'exercice (hors engagement), les frais liés à l'appel à la générosité 11 %, le fonctionnement 16 % et les frais de recherche de fonds 1 %.



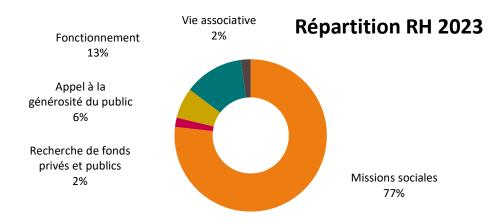
Répartition des ressources humaines

77 % des ressources humaines concernent les missions sociales pour notamment :

- instruire et suivre l'appel à initiatives et assurer la capitalisation du programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao), animer le réseau ALIMENTERRE chargé des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et agir en faveur du droit à l'alimentation par des actions de plaidoyer;
- animer le programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) et le programme Joussour, appuyer les équipes algériennes qui ont assuré la mise en œuvre de ce programme dans leur pays et ont dû en gérer la fermeture anticipée.

Pour fournir des moyens indispensables à la mise en œuvre des missions sociales, l'équipe salariée s'investit également :

- dans la recherche de fonds (2 % pour les subventions privées et publiques et 6 % pour les appels à la générosité du public);
- dans la vie associative, autrement dit le suivi des instances qui déterminent les orientations générales de l'association (2 %), le fonctionnement général de l'association et la communication institutionnelle (13 %).



Détail des missions sociales : 1 518 452 € (2 254 048 € en 2022)

MISSIONS SOCIALES	2021	2022	2023
appel à initiatives agriculture et alimentation (instruction, suivi, mise en œuvre des projets)	663 800	637 718	661 476
campagne ALIMEN TERRE (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et plaidoyer)	342 372	403 438	389 716
TOTAL AGRICULTURE ET ALIMENTATION	1 006 173	1 041 156	1 051 191
Joussour	305 180	273 924	291 748
PCPA Congo	816 867	342 728	0
Coopérer autrement en acteurs de changement	427 214	596 239	175 942
TOTAL SOCIETE CIVILE ET PARTICIPATION	1 549 261	1 212 892	467 690
TOTAL DES MISSIONS SOCIALES	2 555 434	2 254 048	1 518 881

Agriculture et alimentation : 1 051 191 € (1 041 156 € en 2022)

La phase triennale cofinancée par l'Agence Française de Développement vise à renforcer le consommer local en Afrique de l'Ouest et la sensibilisation des citoyens et des responsables politiques sur cet enjeu. Le séminaire international a cloturé la phase 3 de ce programme. La nouvelle phase a débuté en décembre.

Ce Programme bénéficie également de plusieurs cofinancements privés (la Fondation de France, la Fondation Danielle et Nina Carasso, le fonds de dotation Biocoop, Olga, la Fondation Léa Nature, la Compagnie fruitière et de donateurs individuels). La phase 3 comprenait :

- le soutien à des initiatives de terrain à travers le programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO). Le CFSI assure le secrétariat d'un appel conjoint CFSI / Fondation de France, l'animation des échanges et de la capitalisation sur le consommer local, les appuis financiers du CFSI à ses organisations membres et partenaires, (les appuis de la Fondation de France ne sont pas intégrés dans les comptes du CFSI car ils sont versés directement par la Fondation de France aux porteurs de projets avec lesquels elle passe des conventions);
- l'animation du réseau ALIMEN**TERRE** fortement mobilisé pour le Festival de films ;
- des actions de plaidoyer en faveur du droit à l'alimentation ;
- une activité commune aux trois modalités d'action (soutien à des initiatives de terrain, sensibilisation et plaidoyer) à travers l'action commune lait.

Société civile et participation : 467 690 € (1 212 892 € en 2022)

La mission sociale, société civile et participation, est cofinancée par l'Agence Française de Développement pour le programme CAAC. L'Union européenne et la Fondation de France accompagnent le programme Joussour. Les dons collectés auprès des particuliers participent au financement de ces programmes.

La forte diminution des dépenses s'explique par le calendrier des programmes :

- sur le CAAC, nous étions en année de transition, fin de la phase 2 en mars 2023 et demérrage de la phase 3 dans la continuité ;
- sur l'Algérie, le Programme a été fermé de façon anticipée.

Les frais d'appel à la générosité du public et le fonctionnement

Les frais d'appel à la générosité du public : 222 896 € (274 177 € en 2022)

Les frais d'appel à la générosité sont en diminution par rapport à 2022 en raison de dépenses moins importantes pour le recrutement de donateurs, suite à un démarrage de l'opération plus tardif qu'en 2022. L'ensemble des frais engagés en 2023 correspond aux dépenses :

- liées à l'information des donateurs : cette information est réalisée par des courriers postaux (incluant l'envoi de « l'Essentiel de l'année » pour présenter les comptes aux donateurs) et par une lettre électronique trimestrielle. Le CFSI a fait le choix de limiter ses envois postaux à ses donateurs en adressant au maximum 5 courriers par an (et un courrier par an à ceux qui le demandent);
- visant à pérenniser les actions du CFSI (passage au prélèvement des donateurs, recrutement de nouveaux donateurs).

L'équipe du CFSI a réalisé l'ensemble des messages. Les opérations de passage au prélèvement et de prospection sont réalisées avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Les frais de traitement des dons incluent la saisie des dons réalisée en interne par l'équipe du CFSI ainsi que les frais du prestataire qui a développé le logiciel de gestion, en assure la maintenance et certaines actions en direct (émission des reçus fiscaux).

RATIO DE COLLECTE	2021	2022	2023
collecte brute donateurs individuels	565 647	541 521	522 364
frais d'appel à la générosité	206 515	209 171	160 735
frais de traitement des dons	64 603	65 006	62 162
collecte nette	294 529	267 344	299 467
ratio frais collecte/collecte brute	48%	51%	43%

Les frais de recherche des fonds privés et des fonds publics 14 017 € (11 512 € en 2022)

La recherche et le suivi des fonds privés et publics sont réalisés par l'ensemble de l'équipe impliquée dans l'animation et le suivi des programmes du CFSI avec l'appui de la responsable administrative et financière et de la direction du CFSI.

En 2023, les charges de personnel pour la recherche de fonds (privés et publics) sont en augmentation par rapport à 2022 du fait du rythme des Programmes, notamment d'un dossier déposé à l'AFD.

La vie associative : 24 076 € (21 794 € en 2022)

Les dépenses liées à la vie associative incluent :

- le fonctionnement des instances (déplacements, frais de réunion) ;
- les cotisations à différents collectifs (Don en Confiance, Coordination Sud, F3E);
- les ressources humaines correspondantes.

VIE ASSOCIATIVE	2021	2022	2023
Frais des instances	352	2 466	2 830
Adhésion à des collectifs	7 153	6 374	6 527
Ressources humaines	14 995	12 954	14 719
TOTAL	22 499	21 794	24 076

Le fonctionnement général : 282 771 € (230 905 € en 2022)

Les charges de fonctionnement représentent 16 % des emplois hors dotation aux engagements. Elles comprennent:

- les fournitures générales de fonctionnement et les services correspondants imputés au fonctionnement (notamment la maintenance informatique, les honoraires pour l'audit général des comptes du CFSI);
- les charges liées au siège social ;
- les ressources humaines (direction et gestion générale);
- les amortissements.

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
Fournitures, copies, services (informat, téléphone, cac)	34 264	129 031	106 913
Locaux (location, charges locatives, EDF, entretien)	118 185	7 747	88 832
Ressources humaines	92 456	84 462	77 550
Amortissement (matériel, installation)	9 205	9 665	9 476
TOTAL	254 111	230 905	282 771

La communication institutionnelle : 32 516 € (36 228 € en 2022)

Les frais de communication institutionnelle du CFSI correspondent aux :

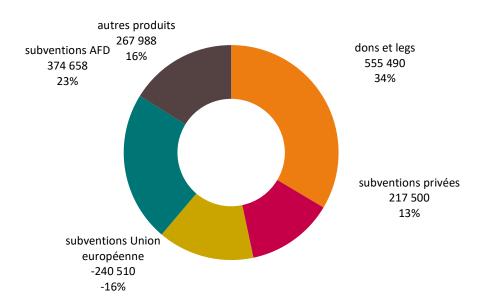
- charges liées au développement et à la maintenance du site internet <u>www.cfsi.asso.fr</u> ;
- ressources humaines internes au CFSI.

COMMUNICATION	2021	2022	2023
Fournitures et prestataire (maintenance site internet, appui)	7 907	10 235	9 181
Ressources humaines	27 656	17 203	14 182
Amortissement (matériel, installation)	5 355	8 789	9 153
TOTAL	40 917	36 228	32 516

4.9. Les ressources

Les ressources correspondent aux ressources inscrites au compte de résultat. Elles sont affectées aux activités conformément aux règles élaborées par le conseil de direction.

ressources 2023



4.10. L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public ont été imputées aux emplois conformément aux règles définies par le conseil de direction du CFSI. Les emplois de l'exercice (2 101 778 €) ont été financés à 36 % par des fonds issus de la générosité du public (soit 759 598 €). 74 % des fonds issus de la générosité du public utilisés en 2023 (hors fonds dédiés) ont financé les missions sociales réalisées durant l'exercice. 158 347 euros ont été reportés en fonds dédiés afin de permettre au CFSI d'honorer les engagements pris lors de la signature des conventions de projets.

4.11. Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2023

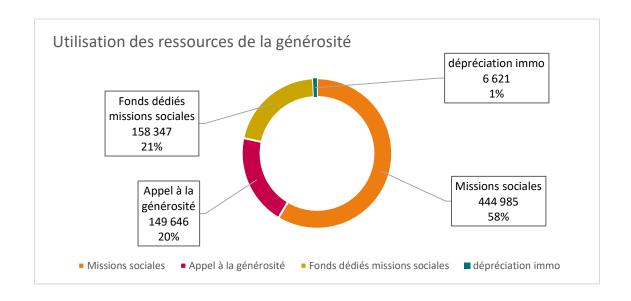
L'utilisation des fonds issus de la générosité du public

En 2023, le CFSI a utilisé 759 598 € de fonds issus de la générosité du public. Ce montant correspond à la collecte de l'année (555 940 €) et à la reprise de fonds dédiés (204 108 €). 158 347 € ont été mis en réserve et seront utilisés au cours de l'année 2024.

Les 759 598 € ont été utilisés de la manière suivante :

 603 332 € pour les missions sociales dont 158 347 euros affectés aux fonds dédiés pour les missions sociales des exercices suivants. Les fonds utilisés en 2023 ont été par ordre d'importance dédiés aux actions de soutien à l'agriculture familiale puis à celles liées au programme société civile et participation. Ces fonds accompagnent les projets de nos membres ou partenaires. 67 % des fonds affectés aux missions sociales ont financé des dépenses engagées à l'étranger;

- 149 646 € pour l'information des donateurs et la recherche de nouveaux donateurs ;
- 6 621 € sont liés à la dépréciation d'un bien reçu par Legs et vendu pour un montant inférieur à celui inscrit dans nos comptes en 2021 du fait du montant de l'estimation faite par le notaire (1,1%).



Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

La consommation des ressources collectées auprès du public (759 598 €) correspond à la collecte de l'année et à la reprise de fonds dédiés.

Le solde disponible en fin d'année reste identique à celui de fin 2022 (146 792 €) et sera reporté début 2024. Ce report de ressources permet d'agir sur la durée et de concrétiser des engagements sans attendre d'avoir obtenu l'ensemble des ressources disponibles pour démarrer de nouvelles actions.

4.12. Variation des fonds propres liés à la générosité du public (GP)

	A l'ouverture	Affectation résult		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres avec droit de reprise	72 404	0						72 404
Réserves	74 388							74 388
Report à nouveau (RAN)								0
Excédent ou déficit de l'exercice								0
TOTAL	146 792	0	0	0	0	0	0	146 792

5. CONVENTIONS SIGNEES AVEC DES ORGANISATIONS REPRESENTEES AU CONSEIL DE DIRECTION

5.1. Conventions signées en 2023

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée en mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
SOL	France	Coordination du Programme ALIMEN TERRE	2 500	11	02/01/2023	30/11/2023	10/07/2023	Audrey Boullot
		Total 2023	2 500					

5.2. Conventions exécutées en 2023 et signées lors des exercices précédents

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
BATIK international	France	Comment favoriser l'accueil des réfugié·es dans les zones rurales ?	14 004	6	02/01/22	30/06/22	28/02/22	Sarahi Guttierez
Total Batik			14 004					
Essor	Guinée-Bissau	Renforcer durablement les acteurs urbains et périurbains de la filière agroécologique de Bissau	50 000	36	01/01/21	30/09/22	20/09/21	Jean-Philippe Delgrange
Total Essor			50 000					
Grdr	Algérie France	Développement des Initiatives Citoyenne et Economique des habitants des quartiers défavorisés entre la France et l'Algérie	60 000	24	01/10/19	30/09/21	19/12/19	Yvan Le Coq
Grdr	France	ESS et solidarités internationales : regards croisés	18 600	6	02/01/22	30/06/22	28/02/22	Yvan Le Coq
Total Grdr			78 600					
Gret	Mauritanie	Réseaux et partenariats pour le maraîchage paysan au guidimakha	50 000	36	01/01/19	31/12/21	04/08/20	Damien Thibault
Total Gret			50 000					

SIGNATAIRE	Pays	Libellé	Financement	Durée mois	Date début	Date de fin	Date de signature	Membre du CD
Guinée 44	Pays de la Loire	Coordination du Programme ALIMEN TERRE	13 200	36	01/10/19	30/09/21	10/01/20	Gwenaëlle Ridard
Guinée 44	Pays de la Loire	Diagnostic partagé avec Région et acteurs laitiers (deux coopératives) en particulier sur export lait MGV, Festival ALIMEN TERRE	28 675	20	01/05/20	31/12/21	15/04/21	Gwenaëlle Ridard
Guinée 44	Pays de la Loire	Dispositifs, pratiques et outils de la coopération internationale en Pays de la Loire pour améliorer notre contribution collective aux ODD ici et ailleurs en renforçant les approches pluri-acteurs	18 600	15	01/09/20	30/11/21	15/12/20	Gwenaëlle Ridard
Total G44			60 475					
SOL	France	Atlas des politiques agricoles européennes et ouest-africaines : conflits d'intérêts ou enjeux partagés ?	30 000	24	01/09/21	31/08/22	20/09/21	Audrey Boullot
Total SOL			30 000					
		Total	283 079					





COMITE FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier F-75009 Paris Tél.: 33 (0) 1 44 83 88 50 Fax: 33 (0) 1 44 83 88 79 @:info@cfsi.asso.fr www.cfsi.asso.fr

